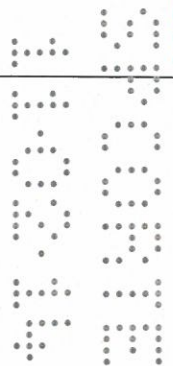


**Bureau Syndical du 28 janvier 2014**

**DELIBERATION N° 2014-01-01**

Mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport de bennes issues de la recyclerie du SYVADEC située à Lama : Autorisation de signature du marché

<p>Nombre de membres 22</p>			<p>L'an deux mil quatorze, le vingt-huit janvier à dix heures trente, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la salle de la Langue Corse, 5 rue Xavier Luciani à Corte, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC. Le quorum est atteint.</p>
En exercice	Présents	Votants	
22	12	14	
<b>Présents :</b>			
<p>Mesdames :</p> <p>Messieurs : François TATTI, Guy ARMANET, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Pascal MINICONI, José GIANILY, Paul LIONS, François GIORGI, Jean-Louis MASSIANI et Alain COMBARET.</p>			
<b>Absents représentés:</b>			
<p>Mesdames :</p> <p>Messieurs : Simon RENUCCI (représenté par Pascal MINICONI), Jean PAJANACCI (représenté par François TATTI).</p>			
<b>Absents :</b>			
<p>Mesdames : Natacha PIMENOFF.</p> <p>Messieurs : Ange ROVERE, Pierre GUIDONI, François DOMINICI, Ange-Pierre VIVONI, Paul GIUDICELLI, Jean-Baptiste GIFFON, et Etienne FERRANDI.</p>			
Convocation envoyée le :		Certifié exécutoire,	
14 janvier 2014			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :		après transmission en Préfecture le :	
14 janvier 2014		11 FEV. 2014	
		et de la publication de l'acte le :	
		11 FEV. 2014	



**Objet : Mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport de bennes issues de la recyclerie du SYVADEC située à Lama : Autorisation de signature du marché**

Le Président informe les membres du Bureau que le marché de mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport de bennes issues de la recyclerie du SYVADEC située à Lama a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Le marché est fractionné à bons de commande pour un montant maximum : 70 000€HT.

Il est conclu pour une période de 1 an reconductible 3 fois par période de 1 an sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 14 novembre 2013, la date de remise des offres étant fixée au 8 janvier 2014. A cette date, trois entreprises ont remis une offre.

Les membres de la Commission d'appel d'offres du 28 janvier 2014 ont jugé les trois candidatures recevables.

La Commission d'appel d'offres du 28 janvier 2014 a jugé l'offre de l'entreprise Transport et TP 2B comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres (prix 60%, valeur technique 40%) et a décidé de lui attribuer le marché.

Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport de bennes issues de la recyclerie du SYVADEC située à Lama avec l'entreprise Transport et TP 2B pour un montant maximum de 70 000.00 € HT, conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.

Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir se prononcer sur le présent rapport.

**Après en avoir délibéré,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics,

VU la délibération n°2013-12-77 du 16 décembre 2013 portant délégation du Comité au Bureau,

VU la décision de la CAO du 28 janvier 2014 ayant jugé l'offre de l'entreprise Transport et TP 2B comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres (prix 60%, valeur technique 40%)

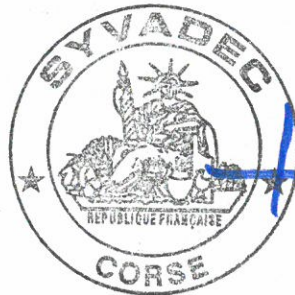


VU le rapport du Président portant " mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport de bennes issues de la recyclerie du SYVADEC située à Lama : Autorisation de signature du marché",

CONSIDERANT la nécessité de signer le marché de mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport de bennes issues de la recyclerie du SYVADEC située à Lama avec l'entreprise Transport et TP 2B pour un montant maximum de 70 000.00 € HT, conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois,

**Le Bureau syndical, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché de mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport de bennes issues de la recyclerie du SYVADEC située à Lama avec l'entreprise Transport et TP 2B pour un montant maximum de 70 000.00 € HT, conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.



Fait à Corte, le 28 janvier 2014,  
Extrait certifié conforme,

Le Président,  
**François TATTI**

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

